



Code de conduite GFS

OCTOBRE 2022

I Sommaire

● Partie 1

Conduite : l'ADN de GFS

- 05 ▶ L'intérêt des clients, notre priorité
- 06 ▶ Engager et responsabiliser les collaborateurs de GFS
- 07 ▶ GFS, acteur responsable de la société
- 08 ▶ GFS, créateur de valeur durable pour le Groupe BPCE et ses investisseurs

● Partie 2

Les règles de conduite de GFS



Servir au mieux les intérêts des clients

- 12 ▶ Protéger les intérêts des clients
- 13 ▶ Communiquer clairement avec les clients
- 13 ▶ Protéger les informations et les données des clients
- 14 ▶ Traiter les réclamations et autres demandes des clients de manière équitable et avec réactivité



Se comporter de manière éthique

- 15 ▶ Respecter les collaborateurs et assurer leur développement personnel
- 17 ▶ Faire preuve d'éthique professionnelle
- 20 ▶ Assurer l'intégrité des marchés



Agir de manière responsable envers la société

- 21 ▶ Agir en cohérence avec les engagements de GFS en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)
- 23 ▶ Assurer la sécurité financière



Protéger les actifs et la réputation de GFS et du Groupe BPCE

- 25 ▶ Protéger les actifs
- 26 ▶ Assurer la continuité de l'activité
- 26 ▶ Communiquer de manière responsable avec les parties prenantes externes

● Partie 3

Le code de conduite au quotidien

- 28 ▶ Adhésion au Code et lien avec les processus internes
- 29 ▶ Arbre de décision
- 30 ▶ Speak up et Droit d'alerte éthique (« whistleblowing »)



Partie 1
Conduite :
L'ADN de GFS



► Global Financial Services (GFS), au sein du Groupe BPCE, regroupe les activités internationales de Groupe BPCE exercées au travers d'une diversité d'entreprises, de cultures et de métiers, aujourd'hui réunies dans un ensemble cohérent, combinant les qualités de chacune de ces composantes.

Il nous a paru essentiel de réfléchir collectivement à ce qui fait notre culture ; la « Purple Way », fruit de cet exercice collaboratif, nous a ainsi permis d'identifier nos valeurs et de définir notre personnalité : impact durable, esprit entrepreneurial et intelligence collective.

Apporter de la valeur à nos clients, nos collaborateurs, le Groupe BPCE, et à la société dans son ensemble, est un élément essentiel de notre ADN. Nos engagements, exposés dans la présente section, reposent sur l'adhésion à un certain nombre de principes à tous les niveaux de l'entreprise, en commençant par ses dirigeants.

Il en découle un ensemble de règles de conduite, détaillées dans la section 3 de ce document, qui vous guideront dans vos actions et vos décisions. Il est cependant impossible de prévoir une règle pour chaque situation, et il revient à chaque collaborateur d'exercer son jugement personnel, au regard de son activité spécifique, pour appliquer les principes décrits dans ce Code de Conduite.

L'intérêt des clients, notre priorité

Privilégier les intérêts de nos clients est notre principe directeur fondamental. Chez GFS, nous agissons avec nos clients de manière équitable et dans le respect des règles. Nous développons un haut niveau d'expertise pour leur apporter des solutions à haute valeur ajoutée. Nous nous appuyons sur notre agilité pour les servir avec excellence, quelle que soit leur taille. Si la réglementation apparaît contradictoire, ou se prête à plusieurs interprétations, c'est l'intérêt du client qui guide notre conduite.

▶ Répondre au mieux aux besoins de nos clients

La fidélité de nos clients est un facteur essentiel de notre développement. Nous cherchons à construire des relations durables fondées sur la confiance, en nous efforçant de nous mettre à la place du client et d'adopter sa perspective. Nous écoutons et cherchons à comprendre, avant d'être compris. Grâce à nos circuits de décisions courts et à notre fibre entrepreneuriale, nous cherchons à être flexibles et proactifs dans la conception de solutions personnalisées les plus adaptées aux besoins de chacun de nos clients.

▶ Développer un haut niveau d'expertise

Dans tous nos métiers, nous cherchons à créer de la valeur au travers de notre expertise. Nous ne cherchons pas à tout faire pour tout le monde. Au contraire, nous sommes sélectifs dans ce que nous faisons et cherchons à développer et maintenir un haut niveau d'expertise. Nous sommes reconnus par nos clients pour notre capacité à gérer des demandes complexes et être innovants dans la recherche de solutions à forte valeur ajoutée.

▶ Faire preuve d'agilité pour apporter le meilleur service à l'ensemble de nos clients

Certains privilégient taille et approches industrielles. D'autres mettent l'accent sur la proximité et s'organisent en boutiques spécialisées. Chez GFS, nous tirons parti de notre taille et de notre agilité pour offrir le meilleur des deux mondes, travaillant ensemble pour servir nos clients de manière réactive. Nous avons la taille nécessaire pour offrir une couverture internationale et gérer des projets à grande échelle. Nous restons en même temps à taille humaine, prenant soin de nos clients locaux les servant avec fierté en visant toujours l'excellence.

I Engager et responsabiliser les collaborateurs de GFS

L'engagement de nos collaborateurs est la clé de notre réussite. C'est pourquoi nous avons développé un modèle de Leadership créant un environnement stimulant, dans lequel nos collaborateurs sont engagés et responsabilisés ; ils peuvent ainsi exprimer tout leur potentiel. Nous promovons un environnement de travail juste et bienveillant, aux principes éthiques exigeants et où les collaborateurs forment une même équipe.

▶ Bâtir un climat de confiance pour responsabiliser et développer les talents

Faire grandir les équipes au quotidien est un objectif majeur pour nos leaders. Nous les encourageons à être une source d'inspiration et un exemple, en construisant un climat de confiance propre à responsabiliser leurs équipes. Nous attendons d'eux qu'ils assument des décisions courageuses lorsque cela est nécessaire. Nous valorisons l'expérimentation et encourageons les collaborateurs à apprendre des erreurs. C'est ce que nous appelons la fibre entrepreneuriale. Nous investissons massivement dans nos équipes, notamment par la formation, et sommes reconnus pour la qualité de nos politiques RH. aux besoins de chacun de nos clients.

▶ Maintenir un haut niveau d'éthique

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils agissent de manière éthique à tout moment, dans leurs interactions avec les clients et avec leurs collègues. Les « leaders » ne doivent pas fixer d'objectifs encourageant les comportements risqués ou frauduleux. Ils doivent remettre en question le statu quo et encourager leurs équipes à faire de même vis-à-vis des pratiques existantes. Chez GFS, nous protégeons l'intégrité des marchés et évitons les conflits d'intérêt. Nous cultivons un environnement juste et bienveillant pour tous les collaborateurs. Nous favorisons le respect mutuel et ne tolérons ni la discrimination, ni le sexisme, ni le harcèlement.

▶ Jouer collectif et encourager la collaboration

Nous encourageons la collaboration et le travail en équipe, en favorisant et en tirant parti de la diversité dans tous les pays où nous opérons. Nous sommes soucieux du bien-être de chacun et du développement des équipes. Nous valorisons autant les succès collectifs que ceux individuels. Nous nous attachons à susciter l'adhésion des équipes et nous nous appuyons sur leur capacité à s'adapter et à agir rapidement. Nous favorisons les initiatives de fertilisation croisée, là où elles sont pertinentes et possibles.

I GFS, acteur responsable de la société

GFS œuvre pour répondre aux défis environnementaux et avoir un impact social et sociétal positif. Nous sommes convaincus que les principes de Responsabilité Sociale et Environnementale génèrent de la valeur pour nos clients et nos activités. C'est aussi pour cela que ces principes sont au cœur de notre stratégie.

S'engager dans la protection de l'environnement

GFS soutient la transition énergétique et l'émergence d'un modèle économique durable, en développant des activités écologiques et en soutenant ses clients dans leur propre transition. En tant que signataire des principes de l'Equateur depuis 2010, GFS évalue et gère les risques environnementaux et sociaux des grands projets qu'elle finance. GFS s'appuie sur un ensemble de politiques applicables aux secteurs d'activité sensibles. Cherchant aussi à réduire ses impacts environnementaux directs, GFS a signé la Charte Paris Action Climat lors de la période préparatoire de la COP21.

Jouer un rôle dans l'économie sociale

GFS soutient la réalisation de projets à impact social positif, par exemple au travers de Mirova. Cette filiale propose des fonds combinant deux objectifs : performance financière et progrès social, comme par exemple la création d'emplois ou de logements à loyer modéré pour les plus défavorisés. Les activités internationales de GFS contribuent à l'emploi local et au développement économique des communautés concernées par ses activités.

Prévenir les agissements répréhensibles et agir de manière responsable envers la société

En tant que signataire du Pacte Mondial (« Global Compact ») des Nations Unies, GFS s'engage à respecter les droits humains dans la conduite de ses activités. GFS s'engage contre le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la corruption et l'évasion fiscale. GFS s'investit également dans le lobbying responsable pour assurer la prise en compte des intérêts de la société dans les décisions publiques, tout en demeurant une organisation apolitique.

I GFS, créateur de valeur durable pour le Groupe BPCE et ses investisseurs

Par nos engagements envers nos clients, nos collaborateurs et la société, nous cherchons également à atteindre une performance durable pour le Groupe BPCE et nos investisseurs. Nous développons nos activités avec constance et prudence et cherchons à protéger les actifs de GFS et du Groupe BPCE, y compris leur réputation, tout en agissant dans le meilleur intérêt de nos clients.

▶ Développer nos activités avec constance et prudence

Chez GFS, nous cherchons à atteindre des résultats durables, en considérant toujours la valeur à long terme et en adaptant le profil de risque de nos activités en conséquence.

▶ Communiquer de manière claire et précise

Nous communiquons régulièrement avec nos investisseurs, en partageant de façon claire et transparente notre stratégie et les informations pertinentes, financières ou opérationnelles.

▶ Protéger nos actifs et notre réputation

Conscients de notre appartenance au Groupe BPCE, et de ce que cela implique, nous protégeons les actifs et la réputation du Groupe BPCE dans son ensemble. Nous identifions et assurons la surveillance des menaces potentielles afin de minimiser les risques inhérents à nos activités. La continuité de nos activités est également notre priorité et nous avons établi des procédures d'urgence en cas de crise.



Partie 2

**Les règles de
conduite de GFS**



Au regard de notre ADN, des principes et règles doivent être respectés. Cette section détaille les comportements attendus de la part des collaborateurs de GFS, permanents ou temporaires. Les fournisseurs et sous-traitants doivent également se conformer aux règles et réglementations applicables à chacune des entités de GFS, en cohérence avec les principes clés du Code de Conduite.

Nous demandons à nos collaborateurs d'être « orientés client » dans leur travail au quotidien. Notre engagement à responsabiliser nos collaborateurs repose sur la confiance que nous avons dans le fait qu'ils se comportent de manière éthique, individuellement et collectivement et plus généralement agissent de manière responsable en vers la société. Enfin, nous savons pouvoir nous appuyer sur leur capacité à protéger nos actifs et notre réputation pour créer une valeur durable pour le Groupe BPCE et nos investisseurs.



ÊTRE ORIENTÉ CLIENT

- ▶ Protéger les intérêts des clients
- ▶ Communiquer clairement avec les clients
- ▶ Protéger les informations et données des clients
- ▶ Traiter les réclamations et autres demandes des clients de manière équitable et avec réactivité



SE COMPORTER DE MANIÈRE ÉTHIQUE

- ▶ Respecter les collaborateurs et assurer leur développement personnel
- ▶ Faire preuve d'éthique professionnelle
- ▶ Assurer l'intégrité des marchés



AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE ENVERS LA SOCIÉTÉ

- ▶ Agir en cohérence avec les engagements de GFS en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale
- ▶ Assurer la sécurité financière



PROTÉGER LES ACTIFS ET LA RÉPUTATION DE GFS ET DU GROUPE BPCE

- ▶ Protéger les actifs
- ▶ Assurer la continuité de l'activité
- ▶ Communiquer de manière responsable avec les parties prenantes externes

I Servir au mieux les intérêts des clients



Servir au mieux les intérêts des clients est un principe directeur fondamental de GFS. Pour atteindre cet objectif, il est de notre responsabilité de comprendre les besoins des clients et de les satisfaire, de communiquer clairement sur nos produits et services, de protéger les informations et données confidentielles et de traiter les réclamations et autres demandes des clients de manière équitable et avec réactivité.

PROTÉGER LES INTÉRÊTS DES CLIENTS

Chez GFS, nous prenons le temps de comprendre les besoins de nos clients pour leur offrir des produits et services les plus adaptés.

Les collaborateurs doivent :

- ▶ Avoir comme objectif fondamental de servir au mieux les intérêts des clients
- ▶ Prendre le temps d'identifier leurs besoins, en les écoutant attentivement
- ▶ Faire l'effort d'identifier la solution la plus adaptée, en tenant compte du profil du client (ex. via le processus Know Your Customer), de ses besoins et de ses connaissances
- ▶ Traiter équitablement tous les clients, y compris lorsque ces derniers ont des intérêts potentiellement contradictoires
- ▶ Offrir des conditions tarifaires équitables, par exemple en reflétant l'offre et la demande du marché et les risques sous-jacents

« Un client insiste pour acheter un produit financier que je ne recommanderais pas en tant que banquier privé, au vu de son profil (connaissance, appétence au risque, etc.). Toutefois, il menace d'acheter le produit ailleurs si je n'exécute pas la transaction. »

Il est crucial de faire passer l'intérêt du client en priorité. Si la demande a lieu dans le cadre d'un contrat de conseil en investissement financier et que le profil du client ne correspond pas au produit qu'il/elle voudrait acheter, en tant que banquier privé, vous devez lui conseiller de ne pas exécuter cette transaction. Celle-ci ne pourra pas être exécutée dans le cadre de ce contrat de conseil.

Toutefois, si la demande du client intervient dans le simple cadre d'un service de réception-transmission d'ordres, le collaborateur est habilité à faire exécuter la transaction mais doit expliquer au client les raisons pour lesquelles il/elle ne l'aurait pas recommandée, sur la base des informations détenues sur son profil, sa situation financière et les conditions de marché.

« Un client Global Market s'est adressé à moi pour acheter un produit sans référence de prix sur le marché. Je pourrais donc lui facturer une marge élevée sans qu'il/elle le sache ou puisse s'en rendre compte. Ceci renforcerait la performance de GFS ; que dois-je faire ? »

Dans cette situation GFS bénéficie potentiellement d'un pouvoir de fixation du prix sur un instrument de placement ou de couverture dont le prix n'est pas immédiatement observable sur le marché. L'équipe ventes et trading de GFS doit se conformer à la politique de marge interne traitant du processus de tarification à utiliser (utilisation de données de marché, maturité et montant, éléments de risque – de marché, interne ou capacité de GFS – pratique de marché...). La méthodologie doit être spécifiquement documentée et inclut une communication au client.

COMMUNIQUER CLAIREMENT AVEC LES CLIENTS

La qualité de la relation entre GFS et ses clients repose sur la diffusion d'informations exactes, claires et non trompeuses.

Ceci nécessite de la part des collaborateurs de :

- ▶ S'assurer que toutes les informations fournies aux clients soient claires, non trompeuses et transparentes, en :
 - Indiquant les bénéfices et risques potentiels
 - Donnant une information transparente sur la tarification
 - Adaptant la communication selon le niveau de connaissances du client
- ▶ Informer les clients sur les produits les plus adaptés à leurs besoins
- ▶ Répondre au mieux et de manière réactive aux questions des clients

PROTÉGER LES INFORMATIONS ET LES DONNÉES DES CLIENTS

Les informations et données fournies à GFS – y compris les données personnelles – sont des actifs essentiels. Les collaborateurs de GFS doivent protéger ces actifs afin de préserver la confiance des clients et, dans une plus large mesure, des partenaires commerciaux et des collaborateurs.

Cela implique de :

- ▶ Partir du principe que les informations sont confidentielles et les traiter comme telles
- ▶ Protéger la confidentialité des données des clients
- ▶ Ne divulguer ou utiliser les données et informations que lorsque cela est nécessaire pour l'activité de GFS, et est permis par les lois en vigueur
- ▶ Se conformer aux règles internes en vigueur concernant la sauvegarde et la circulation des informations

« En tant que membre d'une équipe de relation client, j'ai reçu un appel du bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie. Suite au décès de son proche, il voulait connaître la valeur et la date à laquelle le capital décès lui sera versé. »

Bien que lors de l'appel le client déclare une identité qui correspond à un nom de la liste des bénéficiaires de l'assurance-vie de la personne décédée, pour des raisons de confidentialité, l'équipe de relation client ne peut divulguer aucune information financière au téléphone. Le bénéficiaire doit envoyer une demande écrite, avec une copie de ses justificatifs (ex. pièce d'identité, acte notarié).

TRAITER LES RÉCLAMATIONS ET AUTRES DEMANDES DES CLIENTS DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET AVEC RÉACTIVITÉ

Les réclamations et autres demandes des clients doivent être traitées rapidement, de manière équitable et avec professionnalisme, en s'assurant d'en tirer des leçons, et ce, pour pouvoir progresser.

Cela signifie que les collaborateurs de GFS doivent :

- ▶ S'assurer que la communication soit claire et transparente lors du traitement des demandes
- ▶ Suivre les procédures internes en vigueur pour le traitement des réclamations
- ▶ Mettre en place des mesures correctives pour les dysfonctionnements identifiés questions des clients

« Dans le cadre de l'établissement d'un nouveau contrat pour un client Global Market, de nombreuses équipes GFS sont impliquées. Dans ce contexte, plusieurs collaborateurs doivent échanger des informations sur le client. Comment doivent-ils procéder ? »

Notre activité nous conduit à traiter des informations confidentielles sur nos clients. Dans notre système informatique, ces informations sont protégées par des mécanismes de sécurité restrictifs, tels que les droits d'accès. Afin de protéger ces informations, lorsqu'elles arrivent par d'autres canaux (ex. boîte e-mail, documents de bureau, fils de discussion), GFS a fixé des directives de communication claires basées sur la sensibilité de ces informations. Les informations sont classées par niveau de sensibilité, déterminant le niveau de protection, les canaux et règles de communication associés. Par exemple, les informations les plus sensibles sont cryptées avec une clé spécifique à GFS et ne peuvent être lues hors de notre système informatique.

I Se comporter de manière éthique



RESPECTER LES COLLABORATEURS ET ASSURER LEUR DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Promouvoir les meilleurs standards de comportements professionnels

Tous les collaborateurs doivent se comporter avec professionnalisme envers leurs collègues, ce qui signifie :

- ▶ Faire preuve d'ouverture d'esprit, respecter le point de vue d'autrui, écouter et valoriser la contribution de chacun
- ▶ Se comporter de manière équitable et impartiale avec chaque collègue
- ▶ Signaler tout comportement inapproprié ou inacceptable

Faire bénéficier les collaborateurs d'un environnement juste et bienveillant

Chez GFS, les managers et les leaders doivent contribuer à un environnement de travail juste et bienveillant, dans lequel tous les collaborateurs sont traités avec respect et dignité.

En ce sens, chacun doit :

- ▶ Assurer un traitement équitable dans les processus RH et les pratiques managériales (ex. recrutement, évaluation), sur la base d'une évaluation objective
- ▶ Valoriser toutes les formes de diversité
- ▶ S'opposer à tout acte ou commentaire pouvant être considéré comme une discrimination, du sexisme ou du harcèlement portant sur des critères tels que le genre, l'orientation sexuelle, la race, la religion, le handicap...
- ▶ S'attacher au développement personnel des équipes, en particulier pour les leaders, en aidant et coachant les membres de leurs équipes pour développer leurs compétences

Assurer la qualité de l'environnement de travail

GFS accorde de l'importance au maintien de bonnes conditions de travail pour ses collaborateurs, particulièrement en matière de santé et de sécurité.

Les collaborateurs doivent :

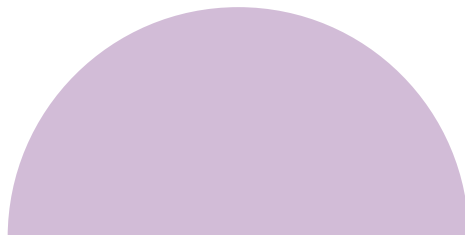
- ▶ Suivre des programmes de formation sur la santé et la sécurité
- ▶ Signaler toute condition de travail dangereuse et tout accident
- ▶ Contribuer à l'équilibre vie professionnelle / vie privée de leurs collègues

Encourager le dialogue, l'information et la discussion avec les collaborateurs.



« L'un des membres de mon équipe, ayant par ailleurs des performances excellentes, a, à plusieurs occasions, fait des commentaires sexistes en ma présence sur l'une de ses collègues. Elle n'en semble pas offensée. Au contraire, elle plaisante avec lui. Devrais-je agir et en parler à quelqu'un ? »

Conformément à nos politiques internes, chaque collaborateur doit adopter une attitude respectueuse envers ses collègues. Aucun responsable ou collaborateur ne doit tolérer une remarque ou un comportement sexiste, quelle que soit la réaction du/de la destinataire et des personnes autour de lui/d'elle. Par ailleurs, la performance ou la position hiérarchique du collaborateur à l'origine de ce comportement inapproprié, quelle qu'elle soit, ne doit pas influencer la gestion de la situation. Si vous êtes témoin d'une remarque ou d'un comportement inapproprié telles que des interpellations familières, des adjectifs sexistes ou des considérations pouvant être jugées offensante sur la parentalité, vous devez indiquer au collaborateur que de telles remarques sont inadmissibles dans des relations professionnelles. Si le collaborateur n'adopte pas un comportement approprié, vous devez en informer la Direction des Ressources Humaines de votre secteur et/ou votre supérieur hiérarchique et/ou les référents dédiés. La situation sera alors étudiée afin de prendre, si besoin, les décisions appropriées, y compris des mesures disciplinaires éventuelles.



FAIRE PREUVE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Ne jamais utiliser d'informations privilégiées pour son bénéfice personnel

Tous les collaborateurs doivent se comporter avec professionnalisme envers leurs collègues, ce qui signifie :

- ▶ Se conformer aux politiques en vigueur sur la gestion des transactions personnelles
- ▶ Maintenir la confidentialité des informations concernant les parties prenantes externes



Éviter et gérer les conflits d'intérêt

Servir au mieux l'intérêt des clients nécessite une indépendance des collaborateurs vis-à-vis de leurs partenaires dans l'exercice de leurs activités professionnelles.

- ▶ Identifier et déclarer les conflits d'intérêt potentiels, par exemple :
 - Leur participation au Conseil d'Administration d'une autre entreprise ou un cumul de fonctions, particulièrement si la seconde fonction risque d'interférer avec les activités du collaborateur chez GFS, ou d'avoir un impact sur la réputation de GFS
 - Une participation dans toute entité juridique
- ▶ Consulter la Conformité en cas de conflit d'intérêt potentiel pour s'accorder sur la meilleure manière de traiter la situation et, si nécessaire, informer le client

Rester vigilant sur les risques de corruption

Conformément aux règles internes en vigueur, en particulier la Politique anticorruption et les Règles de conduite anticorruption qui sont incorporées par référence au présent Code, GFS condamne toute forme de corruption et invite ses collaborateurs à rester vigilants à l'égard de toute situation suspecte. Les actions engagées par GFS et ses collaborateurs doivent être suite à des décisions prises de manière indépendante et impartiale. Ainsi les décisions ne doivent jamais être influencées, ou être perçues comme ayant été influencées de manière inappropriée.

Les collaborateurs doivent :

- ▶ Prendre la responsabilité de leurs actions, libres de toute pression externe inappropriée (ex. de la part de clients, collègues, responsables)
- ▶ Signaler toute situation suspecte, comme le paiement frauduleux ou injustifié de frais ou de commissions
- ▶ Ne recevoir et n'offrir de cadeaux que de manière occasionnelle, et d'une valeur inférieure au seuil autorisé, dans des situations ne pouvant pas être considérées comme influençant des décisions

Séparer les activités politiques des obligations professionnelles chez GFS

Les collaborateurs de GFS peuvent s'engager dans des activités politiques, en dehors de leurs activités professionnelles, conformément aux règles internes en vigueur. Ils doivent cependant s'assurer que ces activités politiques soient distinctes de leur activité professionnelle chez GFS, ce qui signifie :

- ▶ Identifier clairement leurs opinions et activités politiques comme n'étant pas celles de GFS, s'il existe une possibilité de confusion
- ▶ Respecter les opinions politiques de leurs collègues et ne pas les contraindre ou faire pression sur eux pour qu'ils fassent des dons ou s'engagent politiquement

« En tant que gérant de l'une des filiales de Natixis Investment Managers, j'aimerais acheter un produit sur mesure pour un fonds que je gère. Jusqu'ici, Natixis CIB est la seule contrepartie ayant offert de fournir le produit. Dois-je exécuter la transaction ? »

Pour servir au mieux l'intérêt des clients et dans le cadre des obligations de meilleure exécution, les sociétés d'investissement doivent prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution d'ordres. Lorsque plusieurs contreparties font une offre, la meilleure doit être choisie sur la base de critères objectifs, tels que le prix, la rapidité et la probabilité d'exécution. Dans ce cas, le gérant doit assurer une diligence suffisante et chercher plusieurs contreparties possibles. Si Natixis CIB se trouve être la seule contrepartie possible, les preuves que les autres contreparties ont refusé de faire une offre doivent être conservées. Le gérant doit également s'assurer que traiter avec GFS est permis compte tenu de la juridiction et la situation dans lesquelles il / elle opère et que cette situation est bien documentée dans la cartographie des risques de conflits d'intérêts. Si tel est le cas, le gérant peut exécuter la transaction, en s'assurant d'avoir négocié des conditions raisonnables pour le compte du client, via une évaluation adéquate du prix d'identité, acte notarié).

« Le Directeur Financier d'un bon client est entré en discussion avec nous sur la restructuration d'un portefeuille d'actifs. Lors d'une réunion sur ce sujet, il a commencé à me parler longuement de son fils / sa fille, regrettant qu'il/elle ait du mal à trouver un stage dans le secteur des Fusions-Acquisitions. J'ai l'impression que recruter son fils / sa fille garantirait certainement la réussite de notre offre. Est-il possible d'envisager de lui proposer un stage ? »

Il est interdit d'utiliser une offre d'emploi ou de stage afin d'obtenir ou de conserver une affaire, et plus largement de créer un avantage indu, d'influencer un gouvernement ou une décision réglementaire. GFS s'engage à assurer un processus de recrutement équitable, sur la base d'une évaluation objective. Tous les recrutements, qu'ils soient permanents ou temporaires, doivent suivre le processus RH standard.

« Dans le contexte d'un appel d'offres pour la construction, l'exploitation et le financement d'un parc solaire, GFS a été contactée par trois groupes concurrents pour faire le montage financier de leur dette. Les trois groupes concurrents dans cet appel d'offre ont accepté que GFS constitue trois équipes totalement séparées pour les soutenir. »

GFS se trouve dans une situation où elle pourrait affecter le profil concurrentiel de chaque offre en accordant des montages financiers différents (en termes de maturité, tarification et conditions) aux trois concurrents. GFS s'engage à ne pas favoriser un concurrent au détriment des autres. Ainsi, les trois équipes travaillent séparément sur les propositions, avec des barrières à l'information strictes. Les propositions financières doivent ensuite être présentées au même comité de GFS pour s'assurer que chaque offre est structurée de manière équitable, en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chaque acteur et de chaque opération.

ASSURER L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS

L'intégrité des marchés financiers est essentielle au développement économique et social. En développant une culture interne fondée sur l'intégrité et la responsabilisation de chacun, GFS s'engage à préserver l'intégrité des marchés.

Respecter les règles relatives aux abus de marché

Les abus de marché, comme les opérations visant à donner une représentation erronée de la valeur de marché de certains actifs, nuisent à l'intégrité des marchés. Les collaborateurs de GFS doivent agir de manière responsable et respecter l'intégrité des marchés.

Cela signifie :

- ▶ Se conformer aux lois contre les abus de marché
- ▶ Signaler les éventuels abus de marché
- ▶ Respecter les barrières à l'information, notamment entre équipes de GFS, en appliquant la règle du « besoin de savoir » avant de transmettre des informations non publiques

- ▶ Protéger les informations privilégiées de tout usage ou divulgation illicite
- ▶ Refléter la réalité du marché, en donnant des informations transparentes

Promouvoir une libre concurrence

- ▶ Agir avec équité et intégrité dans les relations commerciales avec les clients, les fournisseurs et les distributeurs ; par exemple en ne favorisant ou n'accordant pas d'avantage indu à un client, un fournisseur ou un distributeur, qui pourrait fausser la concurrence
- ▶ Dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, respecter les pratiques de marché et se différencier des autres par une meilleure prestation, de la réactivité et des prix compétitifs

Contribuer au bon fonctionnement du marché

Les collaborateurs de GFS ont le devoir de contribuer au bon fonctionnement du marché financier par leurs activités, ce qui implique de :

- ▶ Diffuser des produits qui ne sont pas de nature à désorganiser le système financier
- ▶ Faire preuve de pédagogie pour informer et former les clients, comme les institutions financières, s'ils recherchent des produits pouvant avoir un impact négatif sur le fonctionnement du marché, et les conseiller en conséquence

« En tant que commercial d'une des filiales de Natixis Investment Managers, je m'apprête à appeler un client. Ce dernier nous a demandé le rachat urgent d'un nombre significatif de parts dans un des fonds que nous gérons. J'ai entendu des rumeurs concernant une acquisition possible par ce client, sans que rien ne soit encore confirmé. Je suis en retard et aucune salle n'est disponible. L'appel devrait être rapide et je pense donc le prendre directement dans un coin de mon open space. »

Vous êtes sur le point de passer un appel téléphonique au cours duquel des informations confidentielles, voire privilégiées sur le client pourraient être partagées – plus précisément, des informations non publiques importantes confirmant une potentielle acquisition. Des collègues, y compris des gérants de fonds, pourraient accidentellement les entendre, ce qui les mettrait dans une situation difficile : acheter ou vendre des parts sur la base de ces informations privilégiées serait considéré comme un délit d'initié. Afin d'éviter tout risque, vous devez assurer la protection de la confidentialité des informations non publiques, y compris au sein d'un même département de GFS. Ceci signifie, par exemple, ne pas prendre d'appels confidentiels de clients ou ne pas laisser de document confidentiel dans un open space.

Agir de manière responsable envers la société



AGIR EN COHÉRENCE AVEC LES ENGAGEMENTS DE GFS EN TERMES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

S'engager pour un financement responsable

GFS et ses équipes s'engagent à accompagner ses clients dans leurs avancées vers la transition énergétique et le progrès social (par exemple via l'accompagnement à l'émission d'obligations « vertes »).

En parallèle, GFS met en place les règles suivantes dans ses activités de financement :

- ▶ Respect des Principes de l'Equateur
- ▶ Respect de l'ensemble des politiques des métiers de GFS concernant les secteurs sensibles

- ▶ Au-delà de ces politiques, certaines situations peuvent nécessiter un arbitrage ad hoc, réalisé en dernier recours par le Comité de conduite de GFS avec le soutien de l'équipe RSE

Dans le contexte spécifique de la gestion pour compte de tiers, ces principes s'appliquent en conformité avec les instructions du client, telles que définies par le devoir fiduciaire.

« L'une des entreprises clientes de longue date de GFS a l'intention de participer à une joint-venture d'exploration pétrolière. Elle demande différentes solutions de financement structuré. Je connais ce projet et suis conscient des critiques importantes de la part d'organisations environnementales internationales. Ces dernières avancent notamment que ce projet entraînerait de graves dommages pour les territoires voisins protégés. »

Cette opportunité de financement présente un risque pour notre réputation et n'est pas forcément conforme à nos engagements environnementaux. En tant que signataire des Principes de l'Equateur depuis 2010, GFS évalue et gère les risques environnementaux et sociaux des grands projets financés. Vous devez vous référer à la politique définie en interne sur ce sujet – en particulier, les politiques sectorielles RSE – et en parler au responsable de votre entité avant de poursuivre les discussions. En cas de doute, au-delà des politiques définies, vous pouvez discuter avec les équipes RSE et de Conformité ou remonter le point au comité désigné.

« Un de nos clients, basé en France, me demande de payer le salaire mensuel de ses employés, basés en Europe, à partir d'un compte offshore qu'il détient auprès d'une autre banque dans un paradis fiscal. Que dois-je faire ? »

La structure du flux de paiement soulève des questions sur un possible blanchiment d'argent ou une possible évasion fiscale. Dans cette situation, toutes les parties prenantes doivent être correctement examinées et vous devez avoir une compréhension claire de la raison du flux de paiement sous-jacent. Le collaborateur doit consulter son supérieur et l'équipe de Conformité avant toute autre considération.

Gérer les impacts environnementaux et sociaux directs de GFS

GFS demande à ses collaborateurs :

- ▶ D'appliquer les lignes directrices sur les achats responsables en choisissant, dans la mesure du possible, des fournisseurs et des produits qui tiennent compte des impacts environnementaux et sociaux, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'Homme
- ▶ De chercher à réduire les impacts directs de GFS sur l'environnement, par exemple en abaissant la consommation d'énergie et de papier, en recyclant les déchets et en utilisant des moyens de transport écologiques
- ▶ De développer leur conscience environnementale, sociale et sociétale, notamment en participant aux formations sur ces sujets

S'ouvrir à la société civile

GFS contribue à des projets humanitaires et solidaires via différents partenariats et soutient l'engagement de ses collaborateurs

En pratique, ils ont la possibilité de :

- ▶ Contribuer à des initiatives solidaires
- ▶ S'engager dans des missions solidaires via des congés de bénévolat

GFS s'efforce de développer le dialogue avec ses parties prenantes sur les sujets RSE pour mieux comprendre et traiter leurs attentes. Cela signifie pour les collaborateurs de :

- ▶ Contribuer à une relation ouverte et constructive avec les parties prenantes identifiées, notamment les clients, les fournisseurs, les organisations de type ONG et les collectivités locales.

ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Afin de lutter contre les activités criminelles et terroristes, GFS s'engage à respecter toutes les lois en vigueur et à promouvoir des règles claires pour développer une culture d'éthique et de conformité. La vigilance des collaborateurs, dans toutes les équipes et tous les marchés, est de la plus grande importance.

Lutter contre le blanchiment de capitaux, la corruption et la fraude

Les collaborateurs de GFS ont le devoir d'agir contre le blanchiment de capitaux, la corruption et la fraude.

Ils doivent donc :

- ▶ Faire toutes les vérifications nécessaires pour connaître les clients (« know your customer ») (y compris leurs activités et leurs produits), les fournisseurs (« know your supplier ») et les autres partenaires commerciaux, ainsi que pour actualiser régulièrement les informations les concernant
- ▶ Encadrer les montants de commissions payées aux intermédiaires, en s'assurant de leur transparence et de leur fondement

En pratique, ils ont la possibilité de :

- ▶ Ne pas s'engager dans des transactions pouvant favoriser l'évasion fiscale
- ▶ Être vigilants afin de détecter et prévenir les éventuelles transactions suspectes et les signaler
- ▶ Coopérer avec les autorités de surveillance, en fournissant des informations exactes et transparentes



Lutter contre le financement du terrorisme et respecter les embargos

Afin de prévenir le financement du terrorisme, GFS doit veiller à l'application des mesures de gel des avoirs financiers susceptibles de profiter à des personnes ou entités en lien avec des activités terroristes ou soumises à des sanctions nationales et internationales.

Ceci signifie que les collaborateurs doivent :

- ▶ S'assurer que les clients n'apparaissent pas sur les listes officielles de participation au financement du terrorisme ou d'autres activités non autorisées
- ▶ Mettre en place des procédures de contrôle pour détecter et geler les fonds liés au financement du terrorisme
- ▶ Se conformer aux mesures d'embargo, émises notamment par la France, l'Union Européenne, les Etats-Unis et les Nations Unies pour les activités de GFS dans tous les pays
- ▶ Être vigilants pour détecter et prévenir tout comportement non conforme aux embargos



« Lors d'une présentation commerciale pour la réalisation d'une transaction pour un gouvernement étranger, un fonctionnaire mentionne sa volonté d'introduire un intermédiaire dans la transaction. Son rôle principal sera de faciliter la transaction. En conséquence de son implication, la commission de placement serait augmentée de 1%. Dois-je accepter cette demande ? »

Dans cette situation, le rôle de l'intermédiaire semble flou et pourrait ne pas avoir de justification. Dans ce contexte, les collaborateurs de GFS doivent appliquer les principes Know Your Intermediary (KYI) – et dans une plus large mesure Know Your Client – afin de détecter des signes de corruption de tiers, et en particulier d'intermédiaires. Chaque intermédiaire doit suivre le processus de sélection (KYI) impliquant des vérifications spécifiques permettant de détecter des risques de corruption et visant à éviter tout conflit d'intérêt.



Protéger les actifs et la réputation de GFS et du Groupe BPCE



PROTÉGER LES ACTIFS

Il est de notre responsabilité de protéger les actifs de GFS et, dans une plus large mesure, les actifs du Groupe BPCE. Cela comprend la propriété intellectuelle ainsi que les actifs physiques et technologiques.

Ainsi les collaborateurs doivent :

- ▶ Traiter avec précaution les données – dont les données personnelles – et les autres informations, et préserver leur confidentialité (accès, utilisation, stockage, divulgation, transfert, suppression), en s'appuyant sur les systèmes informatiques sécurisés fournis par GFS
- ▶ Utiliser la propriété intellectuelle de GFS et des tiers (ex. brevets, copyright, secret des affaires, marque déposée) uniquement à des fins professionnelles
- ▶ Utiliser les actifs physiques et technologiques de GFS uniquement à des fins professionnelles

En ce sens, chacun doit :

- ▶ Se conformer aux règles internes concernant l'utilisation des actifs de GFS, même en cas de départ de l'entreprise (ex. ne pas transférer des informations de GFS vers l'extérieur)
- ▶ Signaler toute mauvaise utilisation des actifs de GFS
- ▶ S'assurer que GFS demeure le premier bénéficiaire des opportunités identifiées lors de l'utilisation de ses actifs ou informations et, que celles-ci ne sont pas utilisées dans l'intérêt personnel d'un collaborateur ou d'une autre entreprise, à moins que GFS ne souhaite pas poursuivre l'exploration de ces opportunités. Les collaborateurs n'ont pas non plus la possibilité de concurrencer GFS, directement ou indirectement
- ▶ Evaluer le risque de GFS dans certaines activités (telles que le financement de projets d'infrastructure), en fonction des contextes locaux (ex. géopolitique, défis environnementaux...)

- ▶ Evaluer les impacts financiers et de réputation avant de traiter avec un client – nouveau ou existant
- ▶ Rechercher des relations mutuellement équilibrées avec les fournisseurs pour prévenir les risques liés aux situations de dépendance



ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Afin de protéger ses actifs et sa réputation et apporter une valeur durable, GFS cherche à garantir la pérennité de ses activités pour ses clients et ses actionnaires.

Cela implique que les collaborateurs :

- ▶ Aient été informés des moyens requis pour assurer la continuité des activités et services de l'entreprise
- ▶ Soient attentifs aux règles et procédures de continuité de l'activité
- ▶ Se conforment aux instructions de sécurité et aux procédures du Plan de Continuité d'Activité en cas de crise

COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

La communication peut avoir un fort impact sur la réputation d'une entreprise qui est un de ses actifs essentiels. Les collaborateurs doivent donc veiller à cette réputation dans leurs communications, ce qui signifie de :

- ▶ Respecter les politiques internes concernant les pratiques de communication avec les médias et les interlocuteurs externes, quel que soit le type de communication, comme les publications sur les réseaux sociaux ou la communication avec les autorités de surveillance
- ▶ Se reposer sur des porte-paroles qualifiés et officiellement désignés pour tout type de communication
- ▶ Demander l'approbation de son responsable et de l'équipe de Communication avant de communiquer en externe (lors d'une conférence de presse, par exemple)
- ▶ Se conformer aux politiques internes relatives à l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux, ainsi que celles applicables à la communication avec les décideurs publics dans le cadre de la représentation d'intérêt
- ▶ Assurer la fiabilité et l'adéquation des informations communiquées à l'extérieur, notamment les informations financières

« *Etant un utilisateur actif des réseaux sociaux, j'aimerais partager, en dehors de mes activités professionnelles, mon expérience sur mon nouveau projet chez GFS avec mes abonnés sur Twitter. Comment puis-je m'assurer que mes publications n'entraînent aucun risque pour GFS ?* »

Dans la sphère non professionnelle et en dehors des murs de l'entreprise, le collaborateur est bien sûr libre d'utiliser les réseaux sociaux. Toutefois, il / elle reste lié par le respect des principes de confidentialité et de secret applicables à son activité professionnelle. Il est ainsi interdit de faire circuler toute information liée au secret bancaire ou au secret des affaires de GFS, notamment toute information confidentielle ou information économique sensible sur GFS, ses collaborateurs, ses clients, ses partenaires ou ses concurrents. Les collaborateurs ne doivent pas publier de contenus pouvant nuire à l'image et à la réputation de GFS, à ses collaborateurs, clients, partenaires ou concurrents. Au-delà de ces interdictions, chaque collaborateur est responsable des opinions qu'il / elle partage sur les réseaux sociaux, conformément aux réglementations locales (ex. normes de l'Union Européenne applicables en cas d'incitation à la haine, au racisme, et à la discrimination sexuelle, politique ou religieuse).

A man and a woman are looking at a wall covered in colorful sticky notes. The man is on the left, wearing a dark plaid shirt, and the woman is on the right, wearing a denim jacket over a green top. They appear to be in a collaborative work environment. The background is a wall with many colorful sticky notes in shades of orange, pink, yellow, and green. A large teal circle is overlaid on the image, partially covering the man's face and the text.

Partie 3

**Le code de conduite
au quotidien**



Adhésion au Code et lien avec les processus internes

Le Code de Conduite fixe des lignes directrices claires à tous les collaborateurs concernant les comportements attendus dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

Toute personne travaillant chez GFS, ou dans une entité détenue à 50 % ou plus, doit se conformer au Code de Conduite, qu'elle soit employée à titre permanent ou temporaire. Cette exigence s'ajoute aux engagements de respect des règles internes en vigueur, des lois et des réglementations nationales et internationales. Les fournisseurs et les sous-traitants doivent également se conformer aux règles en vigueur ainsi qu'aux lois et réglementations s'appliquant à chaque entité de GFS, conformément aux principes clés du Code.

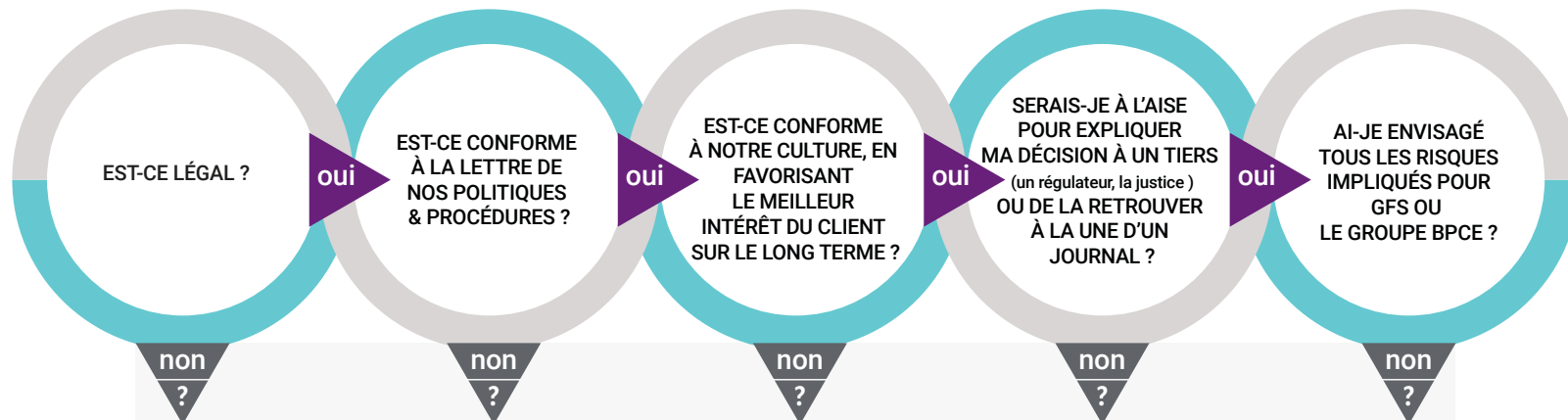
Les managers doivent veiller à ce que le Code de Conduite soit maîtrisé et respecté par leurs équipes, de même que les politiques et procédures internes qui en assurent l'application. Ces dernières, et les formations correspondantes, aident les collaborateurs à adopter les comportements attendus dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités. Aucun manquement ne sera accepté. Selon la situation et les règles locales, les manquements pourront donner lieu à des mesures disciplinaires, et / ou pourront avoir des répercussions sur l'évaluation annuelle.

Un Comité de conduite comprenant des membres du Comité de Direction de GFS, est chargé d'assurer un suivi régulier des sujets concernant ces principes de conduite, par exemple l'évolution du code ou la prise de décisions sur des cas de figure complexes. Un processus d'escalade est en place pour contacter ce comité en cas de besoin.

Arbre de décision

Si le Code de Conduite, ainsi que les politiques et procédures internes en vigueur, fournissent des lignes directrices claires sur les comportements à tenir, il arrive parfois que des situations du quotidien ne soient pas directement couvertes par une règle. Le collaborateur devra donc faire preuve de discernement et procéder par analogie pour prendre la bonne décision, en s'appuyant sur les principes du Code de Conduite.

Si vous n'êtes pas sûr que ce que vous projetez de faire soit conforme aux principes du Code de Conduite, demandez-vous si :



Si la réponse à l'une de ces questions est non, ou en cas de doute, n'hésitez pas à consulter les interlocuteurs appropriés :

- ▶ Demandez l'aide de votre supérieur hiérarchique, ou des équipes concernées (ex. : Conformité, Responsabilité Sociale et Environnementale, Ressources Humaines, Juridique)
- ▶ Remontez l'information au comité approprié (au Comité Conduite de Natixis, en dernier recours)

Speak up et Droit d'alerte éthique (« whistleblowing »)

Il est capital de conserver la confiance de nos clients, investisseurs, partenaires commerciaux, collaborateurs, et de la société au sens large. Toutefois, nous sommes conscients que des faits répréhensibles ou des incidents peuvent survenir. Nous demandons donc à nos équipes de signaler les éventuels manquements, via tout processus d'escalade habituelle ou via la procédure interne d'alerte éthique, avant qu'ils ne se transforment en risques graves.

Ceux qui pensent légitimement que quelque chose ne va pas – comme une activité illégale, une conduite non éthique, une violation de notre Code de Conduite ou des politiques et procédures en place – ont le droit de s'exprimer.

Le lanceur d'alerte a également la possibilité d'informer le régulateur compétent, conformément à la législation applicable.

GFS a adopté des politiques et procédures protégeant les lanceurs d'alerte contre toute mesure de rétorsion.





PARTENAIRE PREMIUM

